



LA VOIX AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ENFANCE ET PETITE ENFANCE



INTRODUCTION

La voix et la direction du chant sont des dimensions incontournables de la pratique pédagogique willemsienne. La Fédération Internationale Willems®, mouvement d'éducation musicale et Spirito, chœur de chambre professionnel et centre d'art vocal d'intérêt national pour la région Auvergne-Rhône-Alpes s'associent, afin de **soutenir et consolider la compétence dans ces domaines, des musiciens et enseignants musiciens.**

Les Missions de Spirito, centre d'art vocal d'intérêt national :

- Accompagner et soutenir un programme d'Éducation Artistique et Culturelle et de transmission ambitieux
- Accompagner et soutenir la formation, l'accompagnement des artistes, l'insertion professionnelle des jeunes musiciens
- Soutenir la production (coproductions, de résidences...), la diffusion du répertoire choral (notamment a cappella), des commandes de répertoire à des compositeurs et compositrices...
- Mettre à disposition ses ressources
- Développer des partenariats avec des structures du territoire (éducation nationale, enseignement initial et supérieur, centres ressources existants, lieux de diffusion, équipes artistiques...)

Les Missions de la Fédération Internationale Willems® :

- La mise en œuvre d'actions d'information, de sensibilisation et de formation
- Le rassemblement des acteurs de l'éducation musicale dont les activités s'inscrivent dans la proposition pédagogique d'Edgar Willems, en favorisant leur perfectionnement et leurs échanges d'expérience, leurs mises au point pratiques et pédagogiques et leurs liens amicaux interculturels
- L'accompagnement aux plans artistique, pédagogique et administratif des projets qui lui sont soumis
- La valorisation et respect du label déposé « Willems® » - *la Fédération Internationale Willems® est le seul organisme habilité à délivrer les diplômes correspondant aux diverses formations organisées par elle ou en son nom.* -

Le partenariat entre Spirito et la FIW conduit déjà pour l'année 2021 à deux propositions de formation :

1. Formation Les sens de la Voix – Chant soliste baroque & Direction de chœur et d'orchestre

Stage de 7 jours pour les musiciens confirmés désirant mettre en regard leur pratique professionnelle et leur

activité pédagogique.

2. Formation La voix au service du développement sensoriel ; Enfance et petite enfance

Stage de 3 jours pour les musiciens œuvrant dans les crèches, les écoles et tous les lieux d'éducation.

OBJECTIFS

JOURNÉE 1 : Le développement auditif et rythmique selon la proposition pédagogique willemsienne / Béatrice Chapuis-Westphal & Christophe Lazerges

=> Montrer l'intérêt de cette proposition pédagogique en faisant sentir aux stagiaires qu'elle peut être un large champ de développement autant personnel que pédagogique et pratique auprès des très jeunes enfants.

JOURNÉE 2 : Le chant créatif pour les jeunes enfants : relation entre l'oreille et la voix – répertoire – apprentissage / Nicole Corti, Béatrice Chapuis-Westphal & Christophe Lazerges

=> Amener les stagiaires à rester eux-mêmes dans leur dimension artistique quand ils interviennent auprès de très jeunes enfants, en mettant en lumière la valeur des textes (dont on évoquera les critères de choix), des structures mélodiques et des registres au sein d'un répertoire choisi.

JOURNÉE 3 : Initiation musicale et polyphonique : découverte sensorielle de la dimension harmonique – de l'invention à l'improvisation – le geste transmetteur / Nicole Corti & Thibaut Louppe

=> Élargir pour les stagiaires le champ du possible dans cette dimension harmonique et polyphonique par une pratique concrète d'harmonie simple (canon, bourdon, parallélisme...).

PROGRAMME

JOURNÉE 1 : Le développement auditif et rythmique selon la proposition pédagogique willemsienne / Béatrice Chapuis-Westphal & Christophe Lazerges

=> Présentation des grandes lignes de la Pédagogie Willems® et mise en pratique immédiate avec les stagiaires d'éléments concrets pour le développement auditif et rythmique des très jeunes enfants.

JOURNÉE 2 : Le chant créatif pour les jeunes enfants : relation entre l'oreille et la voix – répertoire – apprentissage / Nicole Corti, Béatrice Chapuis-Westphal & Christophe Lazerges

=> Présentation de l'intérêt et de l'importance de la voix et du chant dans la vie de l'enfant et de l'avantage de faire intervenir des chanteurs professionnels dont les voix riches et travaillées sont des atouts majeurs pour déclencher chez les enfants l'amour du son, vecteur de l'expression de l'intime et du sensible.

JOURNÉE 3 : Initiation musicale et polyphonique : découverte sensorielle de la dimension harmonique – de l'invention à l'improvisation – le geste transmetteur / Nicole Corti & Thibaut Louppe

=> En prolongement de la journée 2, mise en avant de la dimension harmonique du son et introduction d'éléments polyphoniques possibles avec de très jeunes enfants, ne serait-ce que pour leur imprégnation.

DÉROULEMENT DE L'ACTION

1. Recrutement / Prérequis

- Le **recrutement s'effectue prioritairement au sein de Spirito**. La formation est ouverte aux chanteurs du Chœur de chambre Spirito comme aux intervenants des projets artistiques et pédagogiques développés par le Centre d'art vocal Spirito.
- En fonction de l'effectif « interne Spirito » atteint, le **recrutement pourra être élargi à des musiciens intervenants en Petite Enfance** sur *Curriculum Vitae* et Lettre de Motivation ; l'effectif maximal ayant été limité à 20 personnes par journée de formation.

2. Délai d'accès

- La réalisation de la formation est conditionnée à un minimum de 10 inscrits (20 personnes maximum).
- Une fois la diffusion de l'information effectuée et la campagne d'inscriptions ouverte (au minimum 1 mois ½ avant le début de la formation), le stagiaire a la possibilité de s'inscrire jusqu'à 8 jours avant la date du 1^{er} jour de formation (dans la limite des places disponibles).

3. Durée de la formation

- La formation comprend **15 heures de cours** (hors pauses) réparties sur **3 journées de 5 heures** selon ce planning :

JOURNÉE 1 / vendredi / 10h-12h45 + 14h30-17h15 (5 heures)

JOURNÉE 2 / samedi / 14h-19h30 (5 heures)

JOURNÉE 3 / dimanche / 10h-12h45 + 14h30-17h15 (5 heures)

- Il est recommandé de suivre les 3 journées de formation mais il est également possible de participer partiellement à la formation, en ne suivant que 1 ou 2 journée(s) de votre choix (dans la limite des places disponibles avec priorité laissée aux stagiaires suivant l'intégralité de la formation).

4. Lieu de la formation

La formation se déroulera à **Lyon**, dans les locaux de la Maîtrise *Les Petits Chanteurs de Lyon* :
Maison St Irénée / 7 place Saint Irénée - 69005 Lyon (France)

5. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations/stages de la Fédération Internationales Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

1. Les moyens pédagogiques

La formation intègre entre autres :

- des **Cours pratiques**
- du **Travail technique personnel sur table**
- du **Travail technique collectif**
- de la **Mise en pratique**
- des **Études de textes** d'Edgar Willems ou autres ouvrages relatifs aux thématiques abordées et à la Pédagogie Musicale Willems®

2. Les moyens techniques

Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique, matériel pédagogique sonore et audiovisuel).

3. Les moyens d'encadrement

Les cours, sous la conduite du Responsable des formations de la FIW, sont encadrés par :

- des formateurs titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems® (obtenu après au moins 10 années de pratique pédagogique active et à l'issue d'une formation spécifique).
- des formateurs spécialisés dans leur domaine d'intervention, musical ou autre : pédagogie générale, recherches scientifiques, développement personnel, corps et mouvement...



Béatrice CHAPUIS-WESTPHAL

Titulaire du Diplôme Professionnel Didactique Willems® depuis 1993, Béatrice Chapuis-Westphal approfondit sans cesse les propositions d'Edgar Willems qu'elle découvre en 1974, les scrutant avec exigence, les confrontant au réel ainsi qu'aux parutions les plus récentes, en actualise parfois l'expression sans en perdre les sources.

Son intérêt pour les archétypes rythmiques, mélodiques et harmoniques dans la nature et dans les arts font l'objet de ses recherches actuelles sur le rôle du corps, la place de l'improvisation sensible et les fondements de la conscience musicale. À

ce titre, elle anime l'équipe didactique des formateurs de la **Fédération Internationale Willems®**, **Responsable des Formations Willems®** depuis 2017 et s'occupe activement, aux Éditions Pro Musica, des mises à jour, rééditions et traductions des ouvrages d'Edgar Willems ainsi que de l'accès au matériel didactique indispensable.



Nicole CORTI

Titulaire du Diplôme Professionnel Didactique Willems® en 1993, Nicole Corti intervient régulièrement en tant que **formatrice depuis 1983 aux cours de formations, stages et congrès Willems®**. Elle est présidente de la Fédération Internationale Willems® depuis 2012. **Directrice artistique depuis 2017 du chœur professionnel lyonnais Spirito**, son parcours est nourri par deux axes fondateurs : la **direction d'orchestre et de chœurs et la pédagogie**. En 1981, Nicole Corti crée le Chœur Britten qui atteint une renommée internationale, grâce aux nombreux concerts donnés en Europe et aux États-Unis. Elle deviendra la 1^{ère} femme à diriger

les chœurs de Notre-Dame de Paris de 1993 à 2006, où elle opérera une mutation profonde. En effet, d'un chœur amateur dédié à la liturgie, le projet se développera tant au niveau de la production de concerts que de la formation. **De 2008 à 2016, elle sera professeur de la classe de direction de chœur du CNSMD de Lyon**. De la fondation Bettencourt, Nicole Corti reçoit le Prix du chant choral à deux reprises avec la Maîtrise Notre-Dame en 2002, puis avec le chœur Britten en 2010. En 2002, elle est nommée Chevalier dans l'ordre du Mérite, puis en 2015, Chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres.



Christophe LAZERGES

Titulaire du Diplôme Professionnel Didactique Willems® en 2007, Christophe Lazerges collabore aux cours de formations depuis 1987. Succédant à Jacques Chapuis à la présidence de l'Association Internationale Willems® de 2008 à 2012, il sera Responsable des Formations Willems® en France et à l'international de 2012 à 2016. Il participe en 1987 à la **création de l'École Willems® Ryméa de Lyon** où il occupera la fonction de directeur de 1993 à 2020.

Son activité principale reste l'enseignement comme **professeur d'éducation musicale** à l'école Willems® Ryméa sans interruption depuis 1987 - **initiation, solfège, piano, chant choral** - auprès d'un public toujours plus varié : enfants de 3 à 10 ans, jeunes de 10 à 17 ans, adultes sans limite d'âge, autistes (en cours individuels), interventions en crèches avec des bébés de 6 à 36 mois, intervention hebdomadaires en milieu scolaire primaire et collège pour la Formation Musicale des « Petits Chanteurs de Lyon » de 2014 à 2020.



Thibaut LOUPPE

Chef de chœur, organiste et pédagogue, Thibaut Louppe est titulaire d'un **Master II de direction d'ensembles vocaux au CNSMD de Lyon**, ainsi que de Diplômes d'État (orgue et formation musicale) obtenu au CEFEDM de Metz. Titulaire d'une licence de musicologie, de plusieurs prix du conservatoire de Metz (orgue, formation

musicale, musique ancienne, harmonie, contrepoint, etc.), d'un **CAFEP en éducation musicale et chant choral** et de l'**Agrégation** section musique, il est aujourd'hui **Maître de Chapelle de la Primatiale de Lyon et directeur artistique et pédagogique des Petits Chanteurs de Lyon**. Thibaut Louppe est appelé comme **formateur pour la Fédération Internationale Willems®**, des Missions Voix (INECC), Ancoli, auprès de l'Éducation Nationale, des Dumistes. Riche de sa **polyvalence musicale et pédagogique**, il continue à se former en s'appuyant sur les fondements de la pensée d'Edgar Willems.

Compositeur de musique liturgique, il se produit en tant qu'organiste et chef de chœur, en France et dans plusieurs pays et dans divers festivals (Chaise-Dieu, Ambronay, Festival Berlioz, Vézelay...).

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Des feuilles de présence, établies par demi-journée de formation, seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), justifiant de la réalisation de ladite formation.

SANCTION(S) DE LA FORMATION

Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque stagiaire, à l'issue de la prestation.

RÈGLEMENT(S)

Les différents règlements liés aux Formations et à l'Organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® www.fi-willems.org ou envoyés par mail sur simple demande.

- Règlement Intérieur / Fédération Internationale Willems®
- Conditions Générales de Vente / Fédération Internationale Willems®

=> consulter [les règlements](#)

FRAIS D'INSCRIPTION (hors transport, hébergement et repas)

<i>- possibilité de paiement en 3 fois sans frais -</i>	Particulier	Employeur/OPCO
Frais pédagogiques – Forfait 1 journée	135 €	270 €
Frais pédagogiques – Forfait 2 journées	230 €	460 €
Frais pédagogiques – Forfait 3 journées	300 €	600 €

Conditions d'annulation :

Avant le début de la formation :

- En cas de désistement jusqu'à 8 jours avant le début de la formation, une somme forfaitaire de 100€ pour dédommagement sera retenue.
- En cas de désistement à moins de 8 jours avant le début de la formation, aucun remboursement ne sera possible ; la totalité des frais reste due.
- En cas de désistement pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, seule une somme forfaitaire de 50€ pour dédommagement sera retenue.

En cours de formation :

- En cas d'annulation pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, une somme forfaitaire de 50€ pour dédommagement sera retenue. Si le montant évalué des frais pédagogiques des cours suivis

antérieurement à l'annulation est supérieur au forfait pour dédommagement, le stagiaire devra s'acquitter de la somme correspondante.

- Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera possible ; la totalité des frais reste due.

INSCRIPTION(S) & RENSEIGNEMENT(S)

- **Inscription(s)** auprès de Spirito / 21 rue d'Algérie – 69001 Lyon / www.spirito.co

Contact : Sarah Coral (*coordinatrice du Centre d'Art Vocal*) / sarah.coral@spirito.co / +33 (0)4.72.98.25.35

Les inscriptions sont centralisées auprès de l'administration de Spirito. Pour les demandes de prise en charge Employeur/OPCO, vous serez redirigé(e) vers le secrétariat de la FIW.

→ Cliquer sur le lien pour accéder au [formulaire d'inscription](#) en ligne.

- **Renseignement(s)** auprès de la FIW / 46 rue Bugeaud – 69001 Lyon / www.fi-willems.org

Contact : Maryline Fourré (*secrétaire d'administration*) / contact@fi-willems.org / +33 (0)6.18.16.54.38

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° 327 237 566 00077

Organisme de formation N° 82 69 12756 69 (*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.*)



Dernière mise à jour : octobre 2021